

Orléans, le 02 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à projet « Fonds mobilités actives » Aménagements Cyclables 2021

Régine Engström, Préfète de la région Centre-Val de Loire, annonce les 5 lauréats régionaux pour une aide totale de 2,5 millions d'euros

Depuis 2018, le Plan « Vélo et mobilités actives » a pour objectif de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français. Pour y parvenir, le plan « Vélo et mobilités actives » s'articule autour de quatre grandes orientations : la sécurisation des déplacements à vélo, la lutte contre le vol, la mise en place d'un cadre incitatif, notamment fiscal, et la promotion d'une véritable culture du vélo.

En région Centre-Val de Loire, 24 projets ont été reconnus lauréats de l'une des trois premières éditions de l'appel à projets « Fonds de mobilités actives », lancées depuis 2018. Ils ont bénéficié d'un soutien à la réalisation de projets de pérennisation de pistes cyclables de transition, de pistes cyclables sécurisées et de résorption de discontinuités linéaires. Portés par 12 collectivités locales différentes, ces 24 projets représentent un linéaire de 64 kilomètres et 73 millions d'euros de travaux, pour lesquels l'État contribue à hauteur de 9,5 millions d'euros.

Le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en région Centre-Val de Loire a progressé de plus de 36 % au cours des deux dernières années.

La 4^e édition de l'appel à projets, lancé le 28 mai 2021, a pour objectif d'intensifier la réalisation d'aménagements cyclables structurants, identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu, et coûteux du fait de leur ampleur.

En région Centre-Val de Loire, Mme Régine Engström, Préfète de région, vient d'annoncer les 5 projets lauréats de cette 4^e édition de l'appel à projets. Ils représentent un linéaire d'aménagements cyclables sécurisés de plus de 40 kilomètres, pour lesquels l'État contribue à hauteur de 2,5 millions d'euros :

- L'aménagement et sécurisation de la voie cyclable V48 entre Bourges et St-Georges/Moulon, porté par le Conseil départemental du Cher ;
- La requalification du Boulevard Moderne, portée par la commune de Dreux ;
- L'aménagement d'un itinéraire cyclable structurant de type « autoroute à vélo » sur l'axe Saint-Avertin/Ballan Miré, porté par Tours Métropole Val de Loire ;
- La création d'itinéraires cyclables Saint-Lazare/Chinon, portées par la Communauté de commune de Chinon Vienne-et-Loire ;
- La création d'une continuité cyclable entre les bourgs de Bricy, Boulay-le-Barre et Ormes, portée par le Conseil départemental du Loiret.